

# NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe

Le budget primitif est un document de prévisions budgétaires pour l'année à venir. Il se décompose en deux sections : d'un côté, la section de fonctionnement représentant la gestion des affaires courantes, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement, y compris l'excédent reporté de 2016, s'élèvent à 2 209 190 €. Ce montant est en augmentation par rapport à 2016 car il inclut les recettes supplémentaires dues à une convention signée avec la carrière.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 605 710 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement qui va permettre à la commune d'investir dans différents projets.

## La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

En dépenses, on retrouve le remboursement du capital de l'annuité d'emprunt et tout ce qui fait varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les recettes quant à elles sont constituées notamment de la Taxe d'Aménagement, du Fonds de Compensation de la TVA, de diverses subventions en lien avec les projets en cours et de l'emprunt nécessaire pour équilibrer la section.

Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 256 389 €.

Cela permettra

- Le financement des projets en cours (finir la révision du PLU et établir le schéma pluvial de la commune, terminer les travaux liés aux dernières inondations, ...)
- Le financement de nouveaux projets retenus pour 2017 qui sont entre autres : l'aménagement de la place André Rouveret, la continuation de la mise aux normes accessibilité, l'achat de mobilier, de matériel informatique et de divers matériels pour le service technique ainsi que des travaux sur les bâtiments communaux.